



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_056TER-BF
Reçu le 22/06/2026

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures

L'an deux mille vingt-six le onze juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq du mois de juin deux mille vingt-six sous la Présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint, délégué aux finances).

Etaient présents : 17

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, Mme CHEVALLIER Graziella, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 2

M. BROCHIER Maxime ayant donné pouvoir à M. GONSOLIN Rémy, M. FERRARO Fabien ayant donné pouvoir à M. SMITH Tristan.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Céline HIDALGO

Administration : Nicolas PASCAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget eau et assainissement de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_056TER-BF
Reçu le 22/06/2026

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 475 313,08	G 594 497,72	G-A 119 184,64
	Section d'investissement	B 446 546,94	H 529 765,10	H-B 83 218,16

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 263 360,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 115 743,16 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 037 603,18	Q= G+H+I+J 1 387 623,77	=Q-P 350 020,59

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 475 313,08	= G+I+K 857 858,67	382 545,59
	Section d'investissement	= B+D+F 562 290,10	= H+J+L 529 765,10	-32 525,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 037 603,18	= G+H+I+J+K+L 1 387 623,77	350 020,59

Hors de la présence de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du comptable public.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le compte administratif du budget eau et assainissement 2025,

ARTICLE 2. Autoriser Madame la Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **22 JUIN 2026**
Affiché ou publié le : **18 JUIN 2026**

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2026

Pour copie conforme
Le Maire



Marie-Anne BOURGEOIS